

CÂZIËR D PAÏSRÏ CONM MENBR SOUËTIËRR OU SOUËTIËR D CHUBRI
FORMULAIRE D'ADHÉSION À CHUBRI AU TITRE DE MEMBRE ASSOCIÉ-E

Mae / Je, soussigné-e

ptit non / prénom	
non d familh / nom	

qhi dmërr / demeurant

ad-rç / adresse	
telefon·n / téléphone	
mél / courriel	

- païss conm **menbr souëtiërr** du souëton Chubri pour l'an-née **2022** / adhère au titre de **membre associé-e** à l'association Chubri pour l'année **2022**
e pay ma cotizz (sonm a chouâzi) / et verse ma cotisation (montant au choix)
- 5 € 10 € 20 € 30 € 50 €
 aotr sonm / autre montant : _____ €
- en cheq marqè ô non d « Chubri » / par chèque libellé à l'attention de « Chubri »
- en mon-nâe parr virment (dmandè in RIB a Chubri)
en espèces par virement (demander un RIB à Chubri)

Fèt le / Fait le

[jou]	[mouâz]	[an-née]
-------	---------	----------

Sign de la / du menbr
Signature de la / du membre

--

Orée dé statut / Extrait des statuts

Article 2 - Objet

L'association a pour objet : l'inventaire et l'étude du gallo, son actualisation et la transmission des connaissances produites.

Elle entend contribuer :

- au sauvetage du gallo et à sa transmission auprès des nouvelles générations et des arrivants, en Pays Gallo et au-delà ;
- au respect des droits culturels dans le domaine linguistique, y compris : le droit de chacun de parler gallo (en privé comme en public), le droit de parler sa propre variante dialectale du gallo (à l'oral comme à l'écrit), ou encore le droit d'accès au gallo pour tout habitant du Pays Gallo.

Elle a pour objectifs :

- d'inventorier le gallo auprès des « locuteurs de famille » (locuteurs natifs) et diffuser les données et connaissances produites ;
- de proposer des outils et des services afin de faciliter l'usage actuel du gallo, dans le respect du droit de chacun de parler sa propre variante dialectale ;
- de favoriser l'émergence d'une recherche linguistique structurée et professionnalisée sur le gallo, ainsi que la mise en réseau des compétences dans ce domaine.

Article 5 - Membres

L'association se compose de membres titulaires, de membres associés et de membres consultatifs :

- Sont membres titulaires les personnes physiques ou morales admises comme telles par le Conseil d'administration et versant au moment de l'admission et ensuite chaque année une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'administration. En Assemblée générale, ils peuvent être élus au sein du Conseil d'administration.
- Sont membres associés les personnes physiques ou morales versant une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'administration. En Assemblée générale, ils ne peuvent être élus au Conseil d'administration.
- Sont membres consultatifs les personnes physiques ou morales désignées comme tels par le Conseil d'administration du fait de leur contribution à la constitution des fonds ou des bases de données. La liste des membres consultatifs est mise à jour chaque année par le Conseil d'administration en amont de la session ordinaire de l'Assemblée générale. En Assemblée générale, ils ne peuvent voter ni être élus au Conseil d'administration.

Toute ou tout membre associé-e peut demander à être admis comme membre titulaire par courrier adressé à l'attention de la Présidente ou du Président au siège social de l'association.

Chubri
23 rabinn de Ghuyënn
35000 Rënn - fr
+33 (0) 2 99 84 08 87
chubri@chubri.org
www.chubri-galo.bzh

institut d'inventèrr
e d'étudd linghistiq du galo
souëton louae 1901 (l.O. 23/9/2000)
ape > 9499Z
siret > 478 382 930 00053

Chubri
23 avenue de Guyenne
35000 Rennes - fr
+33 (0) 2 99 84 08 87
chubri@chubri.org
www.chubri-galo.bzh

institut d'inventaire
et d'étude linguistique du gallo
ass. loi 1901 (l.O. 23/9/2000)
ape > 9499Z
siret > 478 382 930 00053